

TARIFS 2024/2025

Annexe au contrat de scolarisation

FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'INSCRIPTION

À verser lors de la première inscription dans le groupe

Par enfant	126,00 €
------------	----------

CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES FAMILLES

Frais de scolarité (par enfant)	877,72 €
Cotisations de tutelles (par enfant) (*)	98,80 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, les cotisations de tutelles sont dues en totalité.

REDUCTION

Une réduction, sur la scolarité seulement, est accordée aux parents si plusieurs de leurs enfants fréquentent :

L'Ensemble scolaire Saint Augustin

Pour 3 enfants, 20 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 30 % de remise sur la scolarité

ou l'Enseignement Catholique

Pour 3 enfants, 15 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 20 % de remise sur la scolarité

(*) sous réserve de modifications des tutelles

RESTAURANT SCOLAIRE

Le **repas complet** (entrée, plat principal, fromage, dessert) est facturé **7,67€**. Ce tarif comprend la restauration et les frais engagés par l'établissement. Seuls les repas effectivement consommés sont facturés.

Pour approvisionner périodiquement le porte-monnaie restauration,

Il vous sera demandé au préalable de vous connecter à votre compte ECOLE DIRECTE et d'y faire des règlements par carte bancaire.

IL N'Y A PLUS DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES POUR LA RESTAURATION.

Pour les familles n'ayant pas de carte bancaire, les règlements en espèces ou par chèque doivent impérativement être déposés à l'accueil du collège. Un reçu leur sera alors délivré. En cas de litige, aucun paiement ne sera validé sans justificatif.